

CONCLUSION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE LIQUIDITE CONTRACTE AVEC ODDO BHF

Le Groupe ADLPartner annonce avoir conclu le 2 avril 2019 un avenant au contrat de liquidité contracté en date du 25 juin 2018 avec ODDO BHF et portant sur les actions ADLPartner admises aux négociations sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Cet avenant, établi suite aux évolutions de la réglementation relative aux contrats de liquidité, est conforme à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019. Cet avenant n'entraîne pas novation du contrat de liquidité.

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel, à la date du 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 6.660 actions ADLPartner
- 59.907,04 euros en espèces

ADLPartner en bref

Acteur historique du marketing à la performance, ADLPartner conçoit, commercialise et met en œuvre, pour son propre compte ou celui de ses grands partenaires (banques, distribution, services, e-commerce...), des services de fidélisation et d'animation de la relation clients sur l'ensemble des canaux de distribution.

ADLPartner est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris – Compartiment C.

Codes ISIN : FR0000062978–ALP - Bloomberg : ALP:FP – Reuters : ALDP.PA

www.adlpartner.com

CONTACTS

ADLPartner

Relations Investisseurs & Information financière

tel : +33 1 41 58 72 03

relations.investisseurs@adlpartner.fr

Calyptus

Cyril Combe

tel : +33 1 53 65 68 68

adlpartner@calyptus.net